

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 24 septembre 1971

La séance est ouverte à 11 heures.

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE DE L'ORATEUR DE M.  
VICTOR BODSON, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION  
INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE  
FRANÇAISE

[Français]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Puis-je porter à l'attention de la Chambre la présence, dans la tribune du président, d'un distingué visiteur en la personne de M. Victor Bodson, président de l'Association internationale des parlementaires de langue française.

M. Bodson est venu au Canada, à l'invitation du Parlement canadien, pour présider l'Assemblée générale de l'Association tenue, cette année, à Montréal, à Québec et à Ottawa. La présence de M. Bodson ici, aujourd'hui, nous honore. Au nom de tous les députés, je lui souhaite, ainsi qu'à M<sup>me</sup> Bodson, une bien cordiale bienvenue.

Des voix: Bravo!

\* \* \*

### QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HONORABLE M. OLSON—LES REMARQUES DU DÉPUTÉ  
DE MACKENZIE

[Traduction]

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je voudrais soulever la question de privilège et vous signaler que, d'après la page 8127 du compte rendu, colonne de droite, le député de Mackenzie est censé avoir dit tandis que j'avais la parole: «Vous êtes un fieffé menteur et un escroc.»

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu le député, car j'aurais immédiatement relevé la remarque. Toutefois, elle est consignée au compte rendu. Je ne suis pas certain que ce soit la procédure appropriée, mais je devrais peut-être signifier mon intention de soulever la question et de demander au député de retirer cette remarque lorsqu'il sera à la Chambre. Il ne l'est pas actuellement.

**M. l'Orateur:** Le ministre, bien entendu, agit comme il se doit en soulevant maintenant cette question. Je suis persuadé que le député intéressé voudra retirer ces remarques qui malheureusement sont consignées au compte rendu. Tous les députés conviendront qu'elles sont anti-

parlementaires et je suis convaincu qu'aucun député, même dans le feu du débat, ne voudrait qu'elles lui soient attribuées. Pour le moment, toutefois, cette affaire ne sera pas poussée plus loin.

M. CAFIK—LA DÉCLARATION DU DÉPUTÉ DE YORK-SUD

**M. Norman A. Cafik (Ontario):** Monsieur l'Orateur, je vous ai donné avis hier, en vertu de l'article 17 (2) du Règlement, de mon intention de soulever aujourd'hui une question de privilège ayant trait à une déclaration faite hier par le député de York-Sud. Comme ce député n'est pas ici ce matin—j'ai appris qu'il n'y serait pas après avoir donné avis de mon intention—j'aimerais demander la permission de remettre cette question de privilège jusqu'à ce que le député soit présent.

## AFFAIRES COURANTES

### LES TRANSPORTS ET LES COMMUNICATIONS

L'ADOPTION DU 2<sup>e</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle:

10 septembre 1971—M. Howe:

L'adoption du 2<sup>e</sup> rapport du comité permanent des transports et des communications, présenté à la Chambre le mercredi 7 avril 1971.

**M. W. M. Howe (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo):** Monsieur l'Orateur, comme les discussions se poursuivent toujours sur cette motion, je demande qu'elle soit reportée.

**M. l'Orateur:** Reportée.

\* \* \*

### LES FINANCES

LES PRÊTS AUX PETITS COMMERÇANTS ET AUX  
PÊCHEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter, aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion portant sur une question urgente.